



## CDD depuis 3 ans a temps partiel sans contrat

Par **pikanat**, le **04/09/2013** à **21:50**

bonjour je travail depuis 3 ans dans une association sportive. au début j'effectuais 15h semaines et depuis cette année seulement 3h mois (qui est mon choix). Je n'ai jamais eu de contrat de travail et récemment mon employeur et moi nous sommes pris la tête!!! j'en ai marre de travailler dans des conditions pareil je lui ai donc proposée une rupture de contrat à l'amiable et elle a refusé en me disant qu'elle ne me donnerait pas un centime pour que je parte. sans contrat qu'elles sont mes droits? Car je souhaite arrêter mais je sais aussi qu'elle est en tort pour ne m'avoir jamais fait de contrat!!! merci d'avance

Par **P.M.**, le **04/09/2013** à **23:30**

Bonjour,

Un CDD de 3 ans, c'est déjà impossible et comme il n'est pas écrit, vous êtes de fait en CDI... De plus comme il est à temps partiel, il devrait être obligatoirement écrit, vous pourriez donc dire à l'employeur que si vous n'arrivez pas à un accord de rupture conventionnelle, vous allez saisir le Conseil de Prud'Hommes pour savoir ce qu'il en pense...